



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2026-497

PUBLIÉ LE 24 AOÛT 2026

Sommaire

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris / Service du droit pénitentiaire

75-2026-08-06-00010 - Arrêté portant subdélégation de signature du directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris (6 pages) Page 3

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Division pilotage

75-2026-08-24-00006 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal SIE 10 (au 1er septembre 2026) (3 pages) Page 10

75-2026-08-08-00004 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal SIE 16 (au 1er septembre 2026) (4 pages) Page 14

75-2026-08-24-00007 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal SIP 13 (au 1er septembre 2026) (6 pages) Page 19

Direction interrégionale des services
pénitentiaires de Paris

75-2026-08-06-00010

Arrêté portant subdélégation de signature du
directeur interrégional des services pénitentiaires
de Paris

**DIRECTION INTERRÉGIONALE
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE PARIS**

**DÉPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES
ET DES RELATIONS SOCIALES**

ARRÊTÉ

Portant subdélégation de signature du directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°66-874 du 21 novembre 1966 portant règlement d'administration publique relatif au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n°66-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret 87-604 du 31 juillet 1987 relatif à l'habilitation des personnes auxquelles peuvent être confiées certaines fonctions dans les établissements pénitentiaires ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret 97-1188 du 24 décembre 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu les décrets 2008-1489 et 1491 du 30 décembre 2008 modifiant le ressort territorial des DISP ;

Vu le décret n°94-874 du 07 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et des établissements publics ;

Vu le décret 97-3 du 07 janvier 1997 portant déconcentration de la gestion de certains personnels relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté JUSK 0906392A du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté JUSK 2209102A du 21 mars 2022 modifiant l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu la circulaire FP du 30 janvier 1989 relative à la protection sociale contre les risques maladie et accidents de service ;

DISP de Paris
3 avenue de la Division Leclerc
BP 103 - 94267 Fresnes cedex

Vu la circulaire n°001108 du 06 novembre 2008 relatif à la protection statutaire des agents des services pénitentiaires ;

Vu la nomination de Monsieur Thierry ALVES, directeur des services pénitentiaires de classe exceptionnelle en qualité de directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris à compter du 23 mars 2026 ;

ARRÊTÉ

Article 1^{er}

L'arrêté du 24 février 2026, portant subdélégation de signature de la Directrice interrégionale des services pénitentiaires de Paris par intérim est abrogé ;

Article 2

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry ALVES, directeur des services pénitentiaires de classe exceptionnelle, directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris, subdélégation de signature est donnée à :

- **Madame Isabelle LIBAN épouse COMIEN**, directrice des services pénitentiaires de classe exceptionnelle, directrice interrégionale adjointe ;
- **Madame Souad BENCHINOUN**, directrice hors classe des services pénitentiaires, secrétaire générale,
- **Madame Clémentine PERSET épouse SCOTTO**, conseillère d'administration de la justice, cheffe du département ressources humaines et des relations sociales ;
- **Madame Stéphanie CAMPS épouse BEKE**, attachée principale d'administration de l'Etat, adjointe de la cheffe du département des ressources humaines et des relations sociales ;
- **Madame Margaux KINDEL**, attachée d'administration, chargée de mission transverse RH
- **Madame Marie MERLIN**, attachée principale, cheffe de pôle UDDEC
- **Madame Asmine ASSOUMANY**, secrétaire administrative, adjointe cheffe de pôle UDDEC ;
- **Madame Ramsha RAO**, attachée contractuelle, experte juridique ;
- **Madame Emilie BARBIER**, attachée d'administration contractuelle, cheffe de l'unité suivi masse salariale et effectifs ;
- **Madame Claudia FERREIRA-CAETANO**, secrétaire administrative contractuelle, adjointe à la cheffe de l'unité suivi masse salariale et effectifs ;
- **Madame Julie LUGUET**, secrétaire administrative, unité suivi masse salariale et effectifs ;
- **Monsieur Ahmed BELMOSTEFA**, attaché principal d'administration de l'Etat, chef de l'unité relations sociales et environnement professionnel ;
- **Madame Angélique ZAKINE**, secrétaire administrative de classe normale, adjointe au chef de l'unité relations sociales et environnement professionnel ;
- **Madame Séverine ABAGUY**, attachée d'administration de l'Etat, cheffe de l'unité gestion administrative et financière ;
- **Monsieur Ludovic GROSPERRIN**, capitaine pénitentiaire, chef de l'unité recrutement, formation et qualifications ;
- **Madame Cécile GREMILLON**, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au chef de l'unité recrutement, formation et qualifications ;
- **Madame Ghizlane RAZZAKH**, secrétaire administrative, responsable de suivi de la masse salariale et des indemnités ;
- **Madame Marie-Ange DURAGRIN**, secrétaire administrative, gestion paie ;
- **Madame Cathy CEBE**, secrétaire administrative, gestion paie ;

- Madame Virginie BOUDON, secrétaire administrative, gestion paie ;
- Monsieur Sébastien RIBLET, secrétaire administratif, gestion paie ;
- Madame Amandine ELIARD, secrétaire administrative, gestion paie ;
- Madame Sonia TAYACHI-F'TINI, secrétaire administrative, gestion paie ;
- Monsieur Senthyl BLAMPAIN, adjoint administratif, gestion paie ;
- Madame Laura RODRIGUES, adjointe administrative, gestion paie ;
- Monsieur Arthur BRESSY, adjoint administratif, gestion paie ;
- Madame Carima AZEHANA, adjoint administratif, gestion paie ;
- Madame Ingrid ZEHI, adjointe administratif, gestion paie ;
- Madame Maï PHAN, adjointe administratif, gestion paie.
- Madame Mélissa LAPOINTE, secrétaire administrative, gestion paie ;

Pour :

- Tous les actes de gestion des personnels des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire mentionnés à l'arrêté du 12 mars 2009.

Article 3

Subdélégation est également donnée à :

- Monsieur André VARIGNON	DSP, chef d'établissement	CP Paris-la-Santé
- Madame Isabelle GOMEZ	DSP, adjointe au chef d'établissement	CP Paris-la-Santé
- Madame Léa BERTINCOURT	DSP, directrice des ressources humaines	CP Paris-La Santé
- Madame Bénédicte RIOCREUX	DSP, cheffe d'établissement	CD Melun
- Madame Caroline CALAME	DSP, adjointe à la cheffe d'établissement	CD Melun
- Monsieur Thomas DESTRIGNEVILLE	Attaché, responsable des services administratifs et financiers	CD Melun
- Monsieur Dimitri BESNARD	DSP, chef d'établissement	CP Meaux-Chauconin
- Madame Amy MIRAT	DSP, adjointe au chef d'établissement	CP Meaux-Chauconin
- Madame Christiane NEBOT LINON	Attachée d'administration	CP Meaux-Chauconin
- Monsieur Olivier PIPINO	DSP, chef d'établissement	CP Sud-Francilien
- Madame Caroline VAYR	DSP, adjointe au chef d'établissement	CP Sud-Francilien
- Madame Nadiège JOLY	Attachée, responsable des services administratifs et financiers	CP Sud-Francilien
- Madame Myriam PRIN	Capitaine pénitentiaire CS, cheffe d'établissement	CSL Melun
- Monsieur Christophe FESTIN	Capitaine pénitentiaire CN, adjoint de la cheffe d'établissement	CSL Melun
- Madame Karine VERNIERE	DSP, cheffe d'établissement	CP Bois-d'Arcy
- Madame Isabelle LORENTZ	DSP, adjointe de la cheffe d'établissement	CP Bois-d'Arcy
- Monsieur Frédéric JEANNOT	DSP, chef du service RH	CP Bois-d'Arcy
- Madame Lynda BOUDJEMA	DSP, cheffe d'établissement	MC Poissy
- Madame Laurence BARTHEL	DSP, adjointe à la cheffe d'établissement	MC Poissy
- Monsieur Abderrahim MOUSSAID	Attaché, responsable des services administratifs et financiers	MC Poissy
- Monsieur Antonin GAYTON	DSP, chef d'établissement	EPM Porcheville

DISP de Paris

3 avenue de la Division Leclerc
BP 103 - 94267 Fresnes cedex

- Madame Julia DOMERGUE	DSP, adjointe au chef d'établissement	EPM Porcheville
- Monsieur Kamal ABDELLI	Commandant pénitentiaire, chef d'établissement	MA Versailles
- Madame Christelle DELOZE	Capitaine pénitentiaire CS, adjointe du chef d'établissement	MA Versailles
- Monsieur Christophe DEBARBIEUX	DSP, chef d'établissement	CP Fleury-Mérogis
- Monsieur Yvan BARON	DSP, adjoint au chef d'établissement	CP Fleury-Mérogis
- Madame Ludivine GUEDON	DSP, directrice des ressources humaines	CP Fleury-Mérogis
- Monsieur Jocelyn POULLET	Attaché, adjoint chef du service RH	CP Fleury-Mérogis
- Monsieur Vincent VIRAYE	Capitaine pénitentiaire CS, chef d'établissement	CSL Corbeil
- Monsieur Rodrigue BOSQUET	Capitaine pénitentiaire CN, adjoint chef d'établissement	CSL Corbeil
- Monsieur Thomas BENESTY	DSP, chef d'établissement	CP Hauts-de-Seine
- Monsieur Victor BOURJAL	DSP, adjoint chef d'établissement	CP Hauts-de-Seine
- Madame Maryline BAYE	Attachée, responsable des services administratifs et financiers	CP Hauts-de-Seine
- Monsieur Pascal SPENLE	DSP CE, chef d'établissement	CP Seine-Saint-Denis
- Madame Alexandra DEGROS	DSP, adjointe au chef d'établissement	CP Seine-Saint-Denis
- Monsieur Nathanaël DA-COSTA	Attaché, responsable des services administratifs et financiers	CP Seine-Saint-Denis
- Monsieur Elphège ZAMBA	Capitaine pénitentiaire CS, chef d'établissement	CSL Gagny
- Madame Mégane MULLER	Capitaine pénitentiaire CN, adjointe au chef d'établissement par intérim	CSL Gagny
- Monsieur Christophe LOY	DSP CE, chef d'établissement	CP Fresnes
- Madame Sylvie PAUL	DSP HC, adjointe chef d'établissement	CP Fresnes
- Madame Tania ZAMORE	Attachée, cheffe du service RH	CP Fresnes
- Madame Laurence MAUCHERAT	DSP HC, cheffe d'établissement	EPSN Fresnes
- Monsieur Damien COLUSSI	DSP HC, chef d'établissement	CP Osny-Pontoise
- Madame Muriel BONDY	DSP, adjointe au chef d'établissement	CP Osny-Pontoise
- Madame Rachel BLOT	Attachée d'administration d'État	CP Osny-Pontoise
- Monsieur Yannick LE-MEUR	DPIP, directeur fonctionnel du SPIP	SPIP 75
- Madame Cécile DURAND	DPIP, adjointe du directeur fonctionnel du SPIP	SPIP 75
- Monsieur Franck SASSIER	DPIP, directeur fonctionnel du SPIP	SPIP 77
- Madame Loetitia LEBRUN	DPIP, adjointe du directeur fonctionnel du SPIP	SPIP 77
- Madame Sabrina M'HOUMADI	Attachée d'administration d'État	SPIP 77
- Madame Alexandrine BORGEAUD-MOUSSAID	DPIP, directrice fonctionnelle du SPIP	SPIP 78
- Madame Blandine GROS-BONNIVARD	DPIP, adjointe de la directrice fonctionnelle du SPIP	SPIP 78

DISP de Paris

3 avenue de la Division Leclerc
BP 103 - 94267 Fresnes cedex

- Madame Fanny-Jacqueline LAINE	Attachée d'administration d'État	SPIP 78
- Madame Christine LOPEZ	DPIP, directrice fonctionnelle du SPIP	SPIP 91
- Madame Stéphanie PELLEGRINI	DPIP, adjointe de la directrice fonctionnelle	SPIP 91
- Madame Nadine VILOSA	Attachée, responsable des services administratifs et financiers	SPIP 91
- Madame Virginie NOUAILLE	DPIP, directrice fonctionnelle du SPIP	SPIP 92
- Madame Stéphanie LANGLAIS	DPIP, adjointe de la directrice fonctionnelle du SPIP	SPIP 92
- Madame Elixène ALCMEON	Attachée d'administration d'État	SPIP 92
- Monsieur Xavier FRANDON	DPIP, adjoint du directeur fonctionnel du SPIP	SPIP 93
- Madame Cécile DURAND	DPIP, adjointe du directeur fonctionnel du SPIP, par intérim	SPIP 93
- Madame Patricia THEODOSE	DPIP, directrice fonctionnelle du SPIP	SPIP 94
- Madame Isabelle ROY	DPIP, adjointe à la directrice fonctionnelle du SPIP	SPIP 94
- Madame Stéphanie BALDASSI	DPIP, directrice fonctionnelle du SPIP	SPIP 95
- Madame Mélanie FLAMENT	DPIP, adjointe à la directrice fonctionnelle du SPIP	SPIP 95
- Madame Véronique DREVET-BOITEUX	Attachée, responsable des services administratifs et financiers	SPIP 95
- Madame Julia SEYMORTIER	DSP, adjointe à la directrice des équipes de sécurité pénitentiaire	DISP de Paris
- Madame Vanessa VIJAYARUPAN	Secrétaire administrative, responsable administrative UGESP	DISP de Paris

Pour les fonctionnaires titulaires, stagiaires et contractuels de toutes catégories :

- Procès-verbaux d'installation ;
- Les congés annuels ;
- Les autorisations d'absence ;
- Les congés maternité et paternité ;
- Les décisions d'ouverture, de versement et d'autorisation du CET ;
- Les décisions d'attribution et de fin de versement de l'indemnité pour charges pénitentiaires majorée, d'indemnité de fonctions et d'objectifs et de toute autre indemnité ;
- La gestion des demandes de remboursements complémentaires de soins ;
- Les décisions d'octroi de cures thermales ;
- Les décisions d'accorder aux agents relevant de leur autorité le bénéfice de l'article 11 de la loi n°83-634 du 13/07/1983 relative à la protection statutaire ; et pour désigner les avocats chargés de défendre les intérêts de ces derniers ;
- Les demandes d'explications et les procédures disciplinaires pour lesquelles les notifications peuvent être effectuées au niveau local.

Article 4

Le directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris et les personnes mentionnées à l'article 1^{er} sont chargées, chacune en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Le présent arrêté fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs des préfectures de Paris, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val-d'Oise.

Fait à Fresnes, le 6 août 2026

Signé

Le directeur interrégional des services
pénitentiaires de Paris,
Thierry ALVES

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-08-24-00006

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal SIE
10 (au 1er septembre 2026)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris

Pôle de Gestion Fiscale

SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES DE PARIS

10E Arrondissement

5, cité PARADIS

75475 - PARIS CEDEX 10

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, M. Didier MILLAUD, Chef de service Comptable, responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 10E

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier ONIC, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques, adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 10E, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 100 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 100 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, autres crédits d'impôt, dans la limite de 200 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés dans le tableau ci-après :

Nom et prénom	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
CROS Stéphane	Inspecteur	50 000 €	50 000 €
RAJAONSON Hoby	Inspecteur	50 000 €	50 000 €
DULIEUX Dominique	Inspecteur	50 000 €	50 000 €
ALFANDARY David	Contrôleur	30 000 €	30 000 €
ALIOUA Naïme	Contrôleur	30 000 €	30 000 €
BECKER Axelle	Contrôleur	30 000 €	30 000 €
BIEHLER Frédéric	Contrôleur	30 000 €	30 000 €
BINET Pascale	Contrôleur	30 000 €	30 000 €
BOUHARIRA Yasmina	Contrôleur	30 000 €	30 000 €
BUI Maï	Contrôleur	30 000 €	30 000 €
CARBONI Antoine	Contrôleur	30 000 €	30 000 €
DELLIS Daniel	Contrôleur	30 000 €	30 000 €
DE-SOUSA Maylis	Contrôleur	30 000 €	30 000 €
EVERHARD Magali	Contrôleur	30 000 €	30 000 €
LEBIK Anissa	Contrôleur	30 000 €	30 000 €
LEBLANC Dominique	Contrôleur	30 000 €	30 000 €
LE-ROY Solenn	Contrôleur	30 000 €	30 000 €

Nom et prénom	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
MANGIONE Stéphane	Contrôleur	30 000 €	30 000 €
MERCIER Sylvain	Contrôleur	30 000 €	30 000 €
MOUSSA Latefa	Contrôleur	30 000 €	30 000 €
PALDUPLIN Olivier	Contrôleur	30 000 €	30 000 €
PERZ Fabien	Contrôleur	30 000 €	30 000 €
PEYTAVI Thierry	Contrôleur	30 000 €	30 000 €
RICOLLEAU Ivan	Contrôleur	30 000 €	30 000 €
SOGLO Rosine	Contrôleur	30 000 €	30 000 €
TIENOT Laurent	Contrôleur	30 000 €	30 000 €
TOCHON-BRENNER François	Contrôleur	30 000 €	30 000 €
BALESTIE Catherine	Agent	5 000 €	5 000 €
EL BOUZIANI Ali	Agent	5 000 €	5 000 €
GOISMIER Sylvain	Agent	5 000 €	5 000 €
HABCHI Reda	Agent	5 000 €	5 000 €
PASSERON Pierre-François	Agent	5 000 €	5 000 €
POISSON Michel	Agent	5 000 €	5 000 €
SIMONNEAU Julien	Agent	5 000 €	5 000 €
TIMERLY Xavier	Agent	5 000 €	5 000 €

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris et prendra effet au 1^{er} septembre 2026.

A Paris, le 24/08/2026

Le comptable, responsable du Service des Impôts des
Entreprises de PARIS 10^{ème}

Signé

Didier MILLAUD

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-08-08-00004

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal SIE
16 (au 1er septembre 2026)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de
France et de Paris**

Pôle de Gestion Fiscale

SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES PARIS 16^e

6A boulevard de Reims

75844 Paris cedex 17

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, M. Damien POUPLARD, administrateur de l'État, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 16^e,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. Philippe JACOMO, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 16^e, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 120 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 120 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 200 000 € par demande ;

5°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôt, dans la limite de 200 000 € par demande ;

6°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

7°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

8°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer tous actes d'administration et de gestion du service aux inspecteurs des Finances publiques désignés ci-après :

BUI Thao	MARMIN Audrey	MULLER Maria
NJONGOUÉ Claude	SMAANI Selim	

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 50 000 €, aux inspecteurs des Finances publiques désignés ci-après :

BUI Thao	MARMIN Audrey	MULLER Maria
NJONGOUÉ Claude	SMAANI Selim	

2°) dans la limite de 30 000 €, aux contrôleurs des Finances publiques désignés ci-après :

De VINCENZI Nadine	GUIGNARD Véra	AMALLOU Malika
ROYET Anne	CHERCHNEVA Galina	DO Maurice
BRUNET Marie-Laure	GUESSOUS Fatma	MALOU Ouiza
ROGER Isabelle	KILIC Safak	KAYEMBE-TSHOVO Xxx
LEPAGE Jean-Luc	JUSTINE Mariem	BAMBOCHE Lionel
MINEAUD Anne	NGUYEN Hoang-Trong	
PALMADE Guillaume	ROUSSEAU Fabrice	
MOUHOUH AHCÈNE	HSAKOU Younès	
CARIGNON Laurent	IBERSIENE Fatima	
SENCIER Julien	MANTEAU Erwan	

3°) dans la limite de 5 000 €, aux agents des Finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

SERDA Jean-François	HENQUEL Florence	FLOURIOT Anne
RATSIMBA Sylvia	VACHÉ Olivia	ZIAVOUDINE Mohammad
COMBET Yveline	CAMPO Mathias	LOINTIER Grégoire
BLANLOT Thierry	KANOUTÉ Dieynaba	BERARD Fantine
MECIONYTE Vilma	BODOT Loïc	MOREAU Noémie
DIALLO Djibril	LEQUEUX Tiffany	JANIA Fabrice

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents des Finances publiques désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
BUI Thao	Inspectrice des finances publiques	50 000 €
MULLER Maria	Inspectrice des finances publiques	50 000 €
MARMIN Audrey	Inspectrice des finances publiques	50 000 €
NJONGQUE Claude	Inspecteur des finances publiques	50 000 €
SMAANI Selim	Inspecteur des finances publiques	50 000 €
LEPAGE Jean-Luc	Contrôleur des finances publiques	30 000 €
KILIK Safak	Contrôleur des finances publiques	30 000 €
AMALLOU Malika	Contrôleuse des finances publiques	30 000 €
MINEAUD Anne	Contrôleuse des finances publiques	30 000 €
IBERSIENE Fatima	Contrôleuse des finances publiques	30 000 €
GUIGNARD Véra	Contrôleuse des finances publiques	30 000 €
CAMPO Mathias	Agent des finances publiques	5 000 €
FLOURIOT Anne	Agent des finances publiques	5 000 €

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
ZIAVOUDINE Mohammad	Agent contractuel	5 000 €

Article 5

Le présent arrêté prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2026 et sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

A Paris le 08/08/2026

Le comptable, responsable de service des impôts des entreprises de Paris 16^e,

Signé

Damien POUPLARD

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-08-24-00007

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal SIP
13 (au 1er septembre 2026)

**Direction régionale des Finances Publiques d'Île-de-
France et de Paris**

Pole de Gestion Fiscale

Service des impôts des particuliers de
Paris 13^{ème}

101, rue de Tolbiac

75630 Paris Cedex 13

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, Monsieur Noël JESBAC, Administrateur des Finances publiques adjoint, responsable du service des impôts des Particuliers de Paris 13^{ème} ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L.257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 50 000 €, aux inspecteurs des Finances publiques désignés ci-après par leurs noms et prénoms :

AOUIZRAT Pascale	GILLET Karine
KHOURY Jean-Pierre	

2°) dans la limite de 30 000 €, aux agents des Finances publiques de catégorie B désignés ci-après par leurs noms et prénoms :

BRETOS Aurélie	CASTEL Nathalie	CHANUT Christophe
DAUMAS Agnès	DELHOUME Françoise	DJEBALI Nahla
DUFOUR Hervé	DUPUIS Gilles	LARZABAL Céline
LEMONNIER Marie-Claire	NICOLAS Roland	NONNENMACHER Valérie
PERINET Karine	RALIJAONA Riana	RENARD Stéphane
SAKHI Anwar	SEVIN Véronique	

3°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des Finances publiques de catégorie B désignés ci-après par leurs noms et prénoms :

ASSELE Hélène	BENECH Guillaume	BUI DUY Laurent
CALICAT Jason	CHENGADOO Shanon	KEBLI Abdenmour
TRINH Hoa		

4°) dans la limite de 5 000 €, aux agents des Finances publiques de catégorie C désignés ci-après par leurs noms et prénoms :

BARRAUD Aurelia	BLEYS Corinne	CHABRERIE Dominique
DUBO Hélène	LANTOINE Annick	PATEAU Béatrice
TANNIOU Hervé		

5°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des Finances publiques de catégorie C contractuels désignée ci-après par leurs noms et prénoms :

BLANCHARD Pacôme	GUEHOUN Djawa	MARC Diana
SYTADIN Nahama	VILO MOUSTACHE Laury	

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuite et les déclarations de créances ;
aux agents désignés dans le tableau ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
AOUIZRAT Pascale	Inspectrice des Finances publiques	15 000 € pour les décisions gracieuses et avis de mise en recouvrement Sans limite pour les actes relatifs au recouvrement
GILLET Karine	Inspectrice des Finances publiques	15 000 € pour les décisions gracieuses et avis de mise en recouvrement
KHOURY Jean-Pierre	Inspecteur des Finances publiques	15 000 € pour les décisions gracieuses et avis de mise en recouvrement
ASSELE Hélène	Contrôleuse des Finances publiques	3 000 €
BENECH Guillaume	Contrôleur des Finances publiques	3 000 €
BRETOS Aurélie	Contrôleuse principale des Finances publiques	3 000 €
BUI DUY Laurent	Contrôleur des Finances publiques	1 000 €
CALICAT Jason	Contrôleur des Finances publiques	1 000 €
CASTEL Nathalie	Contrôleuse principale des Finances publiques	3 000 €
CHANUT Christophe	Contrôleur des Finances publiques	3 000 €
CHENGADOO Shanon	Contrôleuse des Finances publiques	1 000 €
DAUMAS Agnès	Contrôleuse des Finances publiques	3 000 €
DELHOUME Françoise	Contrôleuse des Finances publiques	3 000 €
DJEBALI Nahla	Contrôleuse des Finances publiques	3 000 €
DUFOUR Hervé	Contrôleur principal des Finances publiques	3 000 €
DUPUIS Gilles	Contrôleur principal des Finances publiques	3 000 €
KEBLI Abdennour	Contrôleur des Finances publiques	1 000 €
LARZABAL Céline	Contrôleuse des Finances publiques	3 000 €
LEMONNIER Marie-Claire	Contrôleuse des Finances publiques	3 000 €
NICOLAS Roland	Contrôleur des Finances publiques	3 000 €
NONNENMACHER Valérie	Contrôleuse des Finances publiques	3 000 €
PERINET Karine	Contrôleuse des Finances publiques	3 000 €
RALIJAONA Riana	Contrôleuse des Finances publiques	3 000 €
RENARD Stéphane	Contrôleur des Finances publiques	3 000 €
SAKHI Anwar	Contrôleur des Finances publiques	3 000 €
SEVIN Véronique	Contrôleuse principale des Finances publiques	3 000 €
TRINH Hoa	Contrôleuse des Finances publiques	1 000 €

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
BARRAUD Aurelia	Agent administratif principal	1 000 €
BLEYS Corinne	Agent administratif principal	1 000 €
CHABRERIE Dominique	Agent administratif principal	1 000 €
DUBO Hélène	Agent administratif principal	1 000 €
GUEHOUN Djawa	Agent administratif principal	1 000 €
LANTOINE Annick	Agent administratif principal	1 000 €
PATEAU Béatrice	Agent administratif principal	1 000 €
TANNIOU Hervé	Agent administratif principal	1 000 €
BLANCHARD Pacôme	Agent contractuel des Finances publiques	1 000 €
MARC Diana	Agent contractuel des Finances publiques	1 000 €
SYTADIN Nahama	Agent contractuel des Finances publiques	1 000 €
VILO MOUSTACHE Laury	Agent contractuel des Finances publiques	1 000 €

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents des Finances publiques désignés dans le tableau ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
AOUIZRAT Pascale	Inspectrice des Finances publiques	50 000 €	15 000 €
GILLET Karine	Inspectrice des Finances publiques	50 000 €	15 000 €
KHOURY Jean-Pierre	Inspecteur des Finances publiques	50 000 €	15 000 €
ASSELE	Hélène	30 000 €	10 000 €
BENECH Guillaume	Contrôleuse des Finances publiques	30 000 €	10 000 €
BRETOS Aurélie	Contrôleuse des Finances publiques	30 000 €	10 000 €
BUI DUY Laurent	Contrôleur des Finances publiques	10 000 €	5 000 €
CALICAT Jason	Contrôleur des Finances publiques	10 000 €	5 000 €
CASTEL Nathalie	Contrôleuse principale des Finances publiques	30 000 €	10 000 €
CHANUT Christophe	Contrôleur des Finances publiques	30 000 €	10 000 €
CHENGADOO Shanon	Contrôleuse des Finances publiques	10 000 €	5 000 €

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
DAUMAS Agnès	Contrôleuse des Finances publiques	30 000 €	10 000 €
DELHOUME Françoise	Contrôleuse principale des Finances publiques	30 000 €	10 000 €
DJEBALI Nahla	Contrôleuse des Finances publiques	30 000 €	10 000 €
DUFOUR Hervé	Contrôleur principal des Finances publiques	30 000 €	10 000 €
DUPUIS Gilles	Contrôleur principal des Finances publiques	30 000 €	10 000 €
KEBLI Abdenmour	Contrôleur des Finances publiques	10 000 €	5 000 €
LARZABAL Céline	Contrôleuse des Finances publiques	30 000 €	10 000 €
LEMONNIER Marie-Claire	Contrôleuse des Finances publiques	30 000 €	10 000 €
NICOLAS Roland	Contrôleur des Finances publiques	30 000 €	10 000 €
NONNENMACHER Valérie	Contrôleuse des Finances publiques	30 000 €	10 000 €
PERINET Karine	Contrôleuse des Finances publiques	30 000 €	10 000 €
RALIJAONA Riana	Contrôleuse des Finances publiques	30 000 €	10 000 €
RENARD Stéphane	Contrôleur des Finances publiques	30 000 €	10 000 €
SAKHI Anwar	Contrôleur des Finances publiques	30 000 €	10 000 €
SEVIN Véronique	Contrôleuse principale des Finances publiques	30 000 €	10 000 €
TRINH Hoa	Contrôleuse des Finances publiques	10 000 €	5 000 €
BARRAUD Aurelia	Agent administratif principal	5 000 €	2 000 €
BLEYS Corinne	Agent administratif principal	5 000 €	2 000 €
CHABRERIE Dominique	Agent administratif principal	5 000 €	2 000 €
DUBO Hélène	Agent administratif principal	5 000 €	2 000 €
GUEHOUN Djawa	Agent administratif principal	2 000 €	1 000 €
LANTOINE Annick	Agent administratif principal	5 000 €	2 000 €
PATEAU Béatrice	Agent administratif principal	5 000 €	2 000 €
TANNIOU Hervé	Agent administratif principal	5 000 €	2 000 €
BLANCHARD Pacôme	Agent contractuel des Finances publiques	2 000 €	1 000 €
MARC Diana	Agent contractuel des Finances publiques	2 000 €	1 000 €
SYTADIN Nahama	Agent contractuel des Finances publiques	2 000 €	1 000 €

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
VILO MOUSTACHE Laury	Agent contractuel des Finances publiques	2 000 €	1 000 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris et prendra effet au 1^{er} septembre 2026.

A Paris, le 24/08/2026

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers
de Paris 13^{ème}

Signé

Noël JESBAC